Référence : http://www.insee.fr/fr/publics/

L'organisation du recensement

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 définit les principes de la rénovation du recensement. Le recensement devient une compétence partagée de l'État et des communes. Les communes ont désormais la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations. Il exploite ensuite les questionnaires, établit et diffuse les chiffres de population légale de chaque collectivité territoriale et de chaque circonscription administrative. Ces chiffres sont authentifiés chaque année par un décret.

La méthode de recensement met en œuvre une technique d'enquêtes annuelles. Elle distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants.

- Les communes de moins de 10 000 habitants
- Le cas des personnes ne vivant pas dans des logements ordinaires

Les communes de moins de 10 000 habitants

Elles sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent le même poids démographique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé.

Le recensement de la population

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques finement localisées sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, déplacements quotidiens, etc.). Il apporte également des informations sur les logements.

Le recensement est une photographie régulière des territoires qui reflète fidèlement les réalités. Le recensement, annuel depuis 2004, permet de mesurer les évolutions démographiques et les mutations de la société, facilitant ainsi la mise en oeuvre de politiques prospectives. Il permet d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative. Près de 350 articles de lois ou de codes s'y réfèrent : modalité des élections municipales, répartition de la dotation globale de fonctionnement, etc.

En bref, le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale.

Sommaire

- Le recensement de la population en bref

  Mode d'emploi, méthode, textes juridiques, calendrier de diffusion des résultats... Retrouvez toute l'organisation du recensement.

- L'enquête de recensement de la population en 2013

  L'enquête commence le 17 janvier 2013, le 31 janvier à la Réunion. Vous voulez savoir si vous êtes concerné, quels questionnaires doivent être remplis, quand et à qui les remettre ?

- Les réponses à vos questions les plus fréquentes

  Comment se déroule l'enquête de recensement et pourquoi votre réponse est importante ? Quels résultats sont diffusés et à quoi servent-ils ?

- L'espace presse

  Tout ce que vous avez pu voir et entendre sur la campagne de recensement de la population.

- L'enquête "famille logements" associée au recensement 2011

  En 2011, une enquête sur la famille et les logements a été associée, dans certaines zones, à la collecte du recensement.